

Syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU 01 DÉCEMBRE 2021 A 18H00
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 24 NOVEMBRE 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt-et-un, le 1^{er} décembre à 18 h 00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 24 novembre 2021 s'est réuni à Nyons sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Bruno **ALMORIC**, M. Jean-Noël **ARRIGONI**, M. Jean-Michel **AVIAS**, M. Marc-André **BARBE**, M. Didier **BESNIER**, M. Philippe **BOUNIARD**, M. Daniel **BUONOMO**, Mme Fabienne **CARMON**, M. Fermin **CARRERA**, M. Laurent **CHAUVEAU** (à partir de la délibération n° 4), M. Pierre **COMBES**, Mme Rachel **COTTA**, M. Yves **COURBIS**, Mme Aurore **DESRAYAUD** (à partir de la délibération n° 4), Mme Christel **FALCONE**, Mme Marie **FERNANDEZ**, Mme Rosy **FERRIGNO**, Mme Christine **FOROT** (à partir de la délibération n° 2), Mme Françoise **GONNET-TARBARDEL**, M. Hervé **ICARD**, M. Jean-Michel **LAGET**, M. Yves **LEVEQUE**, Mme Marie-Pierre **LO MANTO** (à partir de la délibération n° 2), Mme Marie-Christine **MAGNANON**, M. Hervé **MEDINA**, Mme Marietta **MIGNET**, Mme Geneviève **MORENAS-MORIN**, M. Karim **OUMEDDOUR** (à partir de la délibération n° 4), M. Olivier **PEVERELLI**, M. Roland **PEYRON**, Mme Françoise **QUENARDEL**, Mme Christelle **RUYSSCHAERT**, Mme Fabienne **SIMIAN**, Mme Pascale **TOLFO**, M. Daniel **VEILLY**.

POUVOIRS : M. Patrick **ADRIEN** (pouvoir à M. **ARRIGONI** Jean-Noël), Mme Véronique **ALLIEZ** (pouvoir à Mme Marie **FERNANDEZ**), M. Yves **BOYER** (pouvoir à M. Philippe **BOUNIARD**), M. Jean-Michel **CATELINOIS** (pouvoir à Mme Marie **FERNANDEZ**), M. Thierry **DAYRE** (pouvoir à M. Jean-Michel **LAGET**), Mme Marielle **FIGUET** (pouvoir à M. Yves **LEVEQUE**), M. Alain **GALLU** (pouvoir à M. Didier **BESNIER**), M. Maryannick **GARIN** (pouvoir à M. Hervé **MEDINA**), M. Jean-Pierre **LAMBERTIN** (pouvoir à M. Julien **CORNILLET**), Mme Martine **MATTEI** (pouvoir à Mme Françoise **GONNET-TARBARDEL**), M. Jean-Paul **MAZEL** (pouvoir à Mme Marietta **MIGNET**), M. Marie-Pierre **PIALLAT** (pouvoir à M. Bruno **ALMORIC**), Mme Brigitte **PUJUGUET** (pouvoir à Mme Françoise **GONNET-TARBARDEL**), M. Olivier **SALIN** (pouvoir à Mme Christelle **RUYSSCHAERT**),

EXCUSÉS : M. Joseph **AIESI**, Mme Valérie **ARNAVON**, M. Sébastien **BERNARD**, Mme Nelly **BODARD**, M. Eric **CAROU**, M. Laurent **CHAUVEAU** (jusqu'à la délibération n° 4), Mme Aurore **DESRAYAUD** (jusqu'à la délibération n° 4), Mme Laurence **DEFONDS**, Mme Christine **FOROT** (jusqu'à la délibération n° 2), M. Juan **GARCIA**, M. François **LAPLANCHE-SERVIGNE**, Mme Marie-Pierre **LO MANTO** (jusqu'à la délibération n° 2), M. Karim **OUMEDDOUR** (jusqu'à la délibération n° 4), M. Jean-Frédéric **FABERT**, M. Olivier **FAURE**, M. Christophe **MATHON**, M. Christian **PEYRON**, Mme Katy **RICARD**, M. Benoît **SANCHEZ**, M. Anthony **ZILIO**,

Secrétaire de séance : Mme **DESRAYAUD** Aurore

Monsieur le Président remercie les élus pour leur présence à Nyons en particulier les élus ayant participé aux Rencontres du SCoT qui ont eu lieu tout l'après-midi. Il fait l'appel des élus et constate le quorum. La séance peut donc être ouverte. Mme Aurore **DESRAYAUD** est nommée secrétaire de séance. Il soumet ensuite à l'approbation du Comité, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance du comité du 27 avril 2021 à Bollène est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Président propose ensuite de passer à la lecture de la délibération N°1 : Installation et remplacement de nouveaux délégués au sein du comité syndical et des commissions thématiques.

Il précise que ces remplacements au sein des commissions thématiques sont consécutifs aux démissions en tant que délégués au SCoT de deux conseillers communautaires de Montélimar-Agglomération : Fabienne **MENOUAR** et Eric **PHÉLIPPEAU** qui sont remplacés par Laurent **CHAUVEAU** et Jean-Frédéric **FABERT**. Il convient donc de compléter les commissions thématiques.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations de M. Laurent CHAUVEAU et M. Jean-Frédéric FABERT prennent effet immédiatement.

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Président propose ensuite de passer à la lecture de la délibération N°2 : Décision modificative n°1 de l'exercice 2021 - Budget général du syndicat du SCoT Rhône Provence Baronnies.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de régulariser en dépenses et en recettes des écritures d'inventaire. Les inscriptions budgétaires proposées ont été annexées à la délibération.

Il n'y a pas de question et pas de commentaire, la délibération est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président propose ensuite de passer à la délibération N°3 : Convention de partenariat pour une prestation de services entre le syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies et la communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération. Il est précisé que cette convention concerne trois missions : l'assistance administrative, les finances et le budget et l'assistance aux marchés publics. La convention prévoit les modalités financières fixées en contrepartie des heures estimées en réponse aux besoins du Syndicat.

Il n'y a pas de question ni de commentaire, la délibération et la proposition de convention est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les élus du Bureau ont travaillé à la proposition d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 qui sont décrites dans le rapport diffusé avec le dossier de séance.

Les orientations sont décrites et précisées sur la base d'une présentation projetée qui en reprend en les synthétisant, les éléments du rapport transmis.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires, il n'y en a pas et les élus prennent acte du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président fait état des décisions. Il n'y a pas de question ni de commentaire.

Monsieur le Président donne rendez-vous aux élus pour le prochain comité syndical à Pierrelatte le lundi 31 janvier à 18h00.